

## COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2024

### Compte rendu des délibérations

Le 15 février 2024 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Rue de Verdun à STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du TE Flandre.

**Date de la convocation : 08/02/2024**

**Nombre de Communes adhérentes : 98**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196**

#### **PRESENTS : 100 délégués**

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	Déleguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déleguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déleguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déleguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOUITS	Délégué suppléant	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Didier ROUSSEL	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge VANECCLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE

M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPART	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
Mme Michèle POULEYN	Déléguée suppléant	HONDSCHOOTE
Mme Christine CAMUS	Déléguée suppléant	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Eric DEGRAVE	Délégué suppléant	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Déléguée suppléant	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déléguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Guillaume SOHIER	Déléguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Thomas LEMATTRE	Délégué suppléant	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Xavier BECQUART	Déléguée suppléant	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Dominique VAESKEN	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déléguée titulaire	SERCUS
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
Mme Dorothée MALESYS	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Guy HERMEL	Délégué suppléant	WARHEM
Mme Marie-Agnès SOETE	Déléguée suppléant	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Dominique CHARLEMAGNE	Délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Patrice LECLAIRE	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
Mme Myriam DECLERCK	Déléguée suppléant	WINNEZEELE
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
M. Didier SCHOUTTET	Délégué suppléant	WYLDER
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Jean-Paul FOURNIER	Délégué titulaire	ZERMEZEELE

## POUVOIRS : 12

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON  
M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN  
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Géry BOGAERT  
Mme Valérie VANHERSEL, déléguée titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET  
M. Joël LEURS, délégué titulaire de MERCKEGHEM a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE  
M. Jean-Luc DEBERT, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS  
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK  
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Michel DECOOL  
M. Jean DELANNOY, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE  
M. Yves DEBRUYNE, délégué titulaire de STEENVOORDE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN  
Mme Elisabeth GRESSION, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN  
M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Patrice LECLAIRE

## VOTANTS : 112

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

## *Ordre du jour*

### *1° - Administration générale*

- Désignation du secrétaire de séance
- Hommage suite aux décès de Sébastien Beaucamp (délégué de la commune de Bergues) et Pascal Lange (ancien agent du SER de Steenvoorde et du SIECF)
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical
- Classement de la collectivité : classement par équivalence à une commune de 20 à 40 000 habitants
- Désignation d'un représentant à la SEM Energie Hauts de France

### *2° - Finances et marchés publics*

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Budget primitif 2024
- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2024
- Opérations pour compte de tiers : régularisation des participations des communes pour les travaux au compte 458
- Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie
- Contrôle des factures d'achat d'énergie dans le cadre du groupement de commande

### *3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE*

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Convention avec le SMICTOM des Flandres pour l'adduction de la future déchèterie située à Hazebrouck

## 4° - Eclairage public et Eclairage des terrains de sports

- Eclairage public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 et conventions avec les Communes concernées
- Eclairage des terrains de sports extérieurs : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 et conventions avec les Communes concernées

## 5° - Compétence IRVE

- Déplacement de bornes IRVE à la demande des Communes

## 6° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Appels à projet 2024 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
- Accompagnement des collectivités sur la réalisation d'ombrières solaires

## 7° - Compétence Réseau de chaleur urbain

- Accompagnement de la CCFL pour un projet d'étude RCU aux abords de la piscine communautaire l'Ondine - convention de partenariat avec la CCFL

## 8° - Information sur les décisions

## Questions diverses

## 1° - Administration générale

- **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance.

- **Hommage suite aux décès de Sébastien Beaucamp (délégué de la commune de Bergues) et Pascal Lange (ancien agent du SER de Steenvoorde et du SIECF)**

- **Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 20 novembre 2023**

Le compte rendu du Comité du 20 novembre 2023 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site du Syndicat [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr) . Il est adopté à l'unanimité.

## **Délibération N° 15022024 / D01 - Administration Générale : Classement de la collectivité - Classement par équivalence à une commune de 20 000 à 40 000 habitants**

### **Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :**

Vu la délibération du 22 février 20216 portant classement du Syndicat par équivalence à une commune de 10 000 à 20 000 habitants,

Considérant que le classement des syndicats intercommunaux dans une tranche démographique se fait « au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer, en application du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000,

Considérant les nouveaux statuts du TE Flandre en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que le TE Flandre regroupe 98 communes pour environ 200 000 habitants,

Considérant que le TE Flandre exerce 8 compétences :

- électricité
- gaz
- éclairage public
- communications électroniques
- infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- réseaux publics de chaleur
- bornes de recharge GNV et bio GNV
- hydrogène.

Considérant que le TE Flandre exerce également les missions suivantes : lutte contre la précarité énergétique, achat groupé d'énergie, accompagnement à la rénovation du patrimoine public bâti, accompagnement des projets EnR (méthanisation, solaire, hydroélectricité, projet en autoconsommation collective).

Considérant le budget du Syndicat et les spécificités techniques relatives aux missions et compétences exercées,

Considérant que les enjeux financiers et stratégiques liés à l'énergie et à la mise en œuvre de la transition énergétique requièrent une technicité particulière,

Il est proposé de classer le TE Flandre dans la strate : 20 000 à 40 000 habitants.

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération N° 15022024 / D02 - Administration Générale : Désignation d'un représentant à la SEM Energie Hauts de France

### Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Par délibération en date du 20 novembre 2024, le Comité syndical a validé le principe d'une prise de participation dans la SEM Energie Hauts de France.

A ce titre, il convient de prévoir la désignation d'un représentant au sein des instances de la SEM Energie Hauts de France.

Monsieur Jean Luc Cleenewerck propose sa candidature.

### Adoption :

A l'unanimité, M Jean-Luc Cleenewerck est désigné pour représenter le TE Flandre à la SEM Energie Hauts de France.

## 2° - Finances et marchés publics

## Délibération N° 15022024 / D03 - Finances Publiques : Compte de Gestion 2023

### Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2023, Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

# DELIBERATION N ° 15022024/D04- FINANCES PUBLIQUES : Compte Administratif 2023

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu la note de présentation en annexe,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>EXERCICE</b>	<b>2023</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution de l'exercice		492150,15
+ Solde d'exécution antérieur		-548535,50
= Solde d'exécution cumulé		-56385,35
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'année		1744167,15
+ Résultat antérieur		1842919,11
- Part affectée à l'investissement ( c/ 1068 )		1745764,32
= Résultat cumulé		1841321,94
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
Résultat cumulé de la section d' investissement		-56385,35
+ restes a réaliser en recettes	<b>2023</b>	3369159,55
- Dépenses engagées non mandatées		5055069,73
= Montant à prendre en compte pour l'affectation		-1742295,53
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL ( 1068 )</b>		<b>1742295,53</b>

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2023,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Il est précisé qu'en application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Comité a élu un président chargé de la présente délibération Monsieur Cleenewerck. Monsieur Michel Decool, Président du TE Flandre, pourra assister à la discussion mais se retirera au moment du vote.

**Adoption :**

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.







## DELIBERATION N° 15022024/D06 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2024

### Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 20 novembre 2023,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 052 264,28€.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération N° 15022024 / D07 - Finances et Marchés Publics : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2024

### Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le Comité Syndical du TE Flandre a décidé de fixer les cotisations 2024 selon les éléments suivants :

- Electricité : 4.10€/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2024 (y compris Cappelle Brouck et St Pierre Brouck)
- Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : 0.30 €/hab
- Eclairage public (option B) : 3.70€/hab
- IRVE (coût de maintenance et de fonctionnement pour les bornes en service au 1er janvier 2024) :
  - 800 €/par borne 22kVA ou 22/25kVA - 2 points de charge ou borne 50kVA 1 point de charge
  - 200 €/par borne sur éclairage public (3 à 7 kVA) 1 point de charge.

En outre certaines communes sont redevables au TE Flandre de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 quater du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au TE Flandre ont été sollicitées pour choisir entre ces possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celle ayant opté pour une part de TCFE.

La commune de NEUF BERQUIN a sollicité le paiement via une part TCFE

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 15022024/D08- REGULARISATION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES POUR LES TRAVAUX AU COMPTE 458**

**Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :**

Les dépenses pour les travaux réalisés par le Territoire d'Energie Flandre (anciennement SIECF) ont été comptabilisées au compte 4581.., mais les recettes fiscalisées ont été enregistrées sur le compte 73111. Ces opérations étant achevées, les comptes 4581.. et 4582.. doivent présenter un montant identique.

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice et que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068.

L'opération d'ordre non budgétaire débit 1068 crédit 4582.. va permettre d'équilibrer les comptes 4581.. et 4582.. pour ensuite les solder par une opération non budgétaire débit 4582.. crédit 4581..

Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Il est demandé au comité syndical :

- ✓ d'autoriser le comptable public à procéder à la régularisation de ces opérations par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

Compte de dépense	compte de recette	montant dépense	montant recette	fiscalisation F	opération terminée		Nom du mandant
					oui	non	
458101	458201	6 784,78		F	*		CAPELLE BROUCK
458102	458202	22 096,26		F	*		OOST CAPPEL
458103	458203	28 235,50		F	*		ST MOMELIN
458114	458214	23 805,28		F	*		ST SYLVESTRE CAPPEL
458124	458224	56 695,85		F	*		ST SYLVESTRE CAPPEL
458131	458231	1 433,70		F	*		MERRIS
458145	458245	21 507,89		F	*		KILLEM
458146	458246	28 895,68		F	*		ESQUELBECQ
458151	458251	47 941,21		F	*		BAMBEQUE
458161	458261	18 732,96		F	*		OXELAERE

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 15022024 / D09 - Finances et Marchés Publics :  
Contrôle des factures d'achat d'énergie dans le cadre  
du groupement de commande**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :**

Dans le cadre du groupement de commande d'achat d'énergie, le TE Flandre souhaite proposer une prestation de contrôle des factures d'électricité par le biais d'un cabinet spécialisé.

Cette prestation de contrôle vise à s'assurer d'une bonne facturation sur l'ensemble des points de livraison.

Les services du TE Flandre assurent déjà auprès des collectivités membres une prestation d'accompagnement, mais elle n'est pas automatisée, ni systématique.

Il est proposé au Comité :

- D'autoriser le Président à missionner un cabinet d'étude, pour réaliser cette prestation sur le marché de fourniture d'électricité des années 2021/20/19, la rémunération du cabinet sera pour partie forfaitaire (aux nombres de PDL) pour partie en fonction des résultats obtenus,
- Le syndicat prend à sa charge les frais de mission forfaitaires (aux nombres de PDL) du cabinet ainsi que les frais liés au remboursement (% du montant remboursé par le fournisseur en cas de trop perçu),

- Si aucune anomalie n'est trouvée sur les factures de la collectivité, la collectivité n'est redevable de rien pour cette prestation,
- Si une anomalie est trouvée, la collectivité sera remboursée par le fournisseur du trop-perçu. La collectivité s'engage alors à reverser 50% de ce remboursement au TE Flandre afin de couvrir les frais de mission,
- D'autoriser le Président à signer les conventions avec les collectivités concernées en application des dispositions de la présente délibération.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE**

#### **Délibération N° 15022024 / D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution (AOD) Electricité : Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension - Article 8 - 2024**

**Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE, Vice-Président :**

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2023 relative au programme prévisionnel,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2023 et 2024,

Vu le programme prévisionnel actualisé en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,

- de noter que certains chantiers seront 100% du HT à charge des communes car ne comprenant pas de résorption de fils nus et n'étant pas situés en périmètre ABF,
- il est précisé que la Commune de La Gorgue envisage un chantier 100% enfouissement (et non en effacement lorsque l'effacement est possible). Si tel est le cas, le surcout provoqué par le choix technique de la commune sera supporté en totalité du HT par la commune,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 15022024 / D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution (AOD) Electricité : Convention avec le SMICTOM des Flandres pour l'adduction de la future déchèterie située à Hazebrouck**

**Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE, Vice-Président :**

Dans le cadre des travaux d'effacement et enfouissement des réseaux à Hazebrouck, rue de Vieux Berquin et alentours, le SMICTOM a sollicité le TE Flandre afin de réaliser concomitamment des travaux d'adduction réseaux secs de la future déchèterie.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics et afin d'optimiser les coûts de travaux et les délais de chantier, il est proposé :

- Que le TE Flandre réalise les travaux d'adduction pour le compte du SMICTOM
- Que les travaux soient pris en charge par le SMICTOM (montant prévisionnel maximum 5000€ TTC)
- D'autoriser le Président du TE Flandre à signer une convention avec le SMICTOM pour ce projet.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Délibération N° 15022024 / D12 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024

#### **Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :**

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,

Vu le programme prévisionnel présenté lors du comité du 20 novembre 2023,

Vu le programme travaux actualisé en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

#### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Délibération N° 15022024 / D13 - Compétence Eclairage Public : Convention pour la vidéo protection dans le cadre du projet mené par la CCHF

#### **Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :**

La CCHF envisage d'implanter des dispositifs de vidéoprotection sur son territoire. Dans certains cas, ces dispositifs sont installés sur les matériels d'éclairage public, gérés par le TE Flandre. Aussi il convient de prévoir une convention relative à l'implantation de ces matériels.

Il est proposé à l'assemblée, d'autoriser le Président du TE Flandre à signer la convention avec le Président de la CCHF et les Maires des Communes concernées, selon le modèle FNCCR, en annexe.

#### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération N° 15022024 / D14 - Compétence Eclairage des terrains de sports extérieurs : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 et conventions avec les communes concernées

### **Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :**

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2022 et du modèle de convention en annexe.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier, ainsi que les frais de gestion.

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5° - Compétence IRVE

## Délibération N° 15022024 / D15 - Compétence IRVE : Déplacement de bornes IRVE à la demande des Communes

### **Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :**

Dans le cadre de travaux ou pour des raisons d'opportunité, certaines communes souhaitent déplacer une borne IRVE existante à un autre emplacement.

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Réaliser des travaux de déplacement via le marché de maintenance dont dispose le TE Flandre, en section de fonctionnement
- Prendre en charge les frais par la commune
- Autoriser le Président à signer une convention avec les communes concernées pour la mise en œuvre et la prise en charge des frais.

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.



### Délibération N° 15022024 / D16 - Appels à projet 2024 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

#### **Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :**

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE et Solaire pour l'année 2024, dans les conditions suivantes :

L'appel à projets MDE est doté d'un fond de concours de 120 000 € pour l'année 2024 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public, la priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments publics,

L'appel à projet SOLAIRE est doté d'un fond de concours de 10 000 € pour l'année 2024 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année),

Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du TE FLANDRE, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements en annexe à la présente délibération),

Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 5 juillet 2024 et avant le 14 Octobre 2024

La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés.

#### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Délibération N° 15022024 / D17 - Accompagnement des collectivités sur la réalisation d'ombrières solaires

#### **Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :**

Considérant que plusieurs communes du territoire ont sollicité le TE FLANDRE afin d'être accompagnées dans la création d'ombrières solaires,

Considérant que le TE FLANDRE a contribué à la création d'une PMO « Territoire d'énergie Flandre Solaire » permettant de poster des projets d'autoconsommation collective,

Considérant que les dispositions législatives et réglementaires et notamment la loi APER prévoient le déploiement d'ombrières notamment sur certains parkings de grande taille (+ 1500m<sup>2</sup>),

Considérant que les équipes du Syndicat disposent d'une expertise en matière de projets solaires,

Considérant qu'il convient d'accompagner les communes et collectivités du territoire afin d'encourager la production d'énergie électrique localement,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le principe d'accompagner les Communes et collectivités du territoire, qui en font la demande, dans le cadre de la création d'ombrières solaire
- Valider la procédure présentée en annexe,
- Autoriser le Président du TE FLANDRE ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et Collectivités du territoire pour la réalisation des projets exposés dans la présente délibération
- Valider le principe d'opérations « test » à Blaringhem et Fleurbaix.

#### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération N° 15022024 / D18 - Information du Comité sur le dispositif transition énergétique en santé**

#### **Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :**

Le TE Flandre, en partenariat avec l'EPSM, est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « transition énergétique et écologique en santé ».

Cet AMI finance un poste de conseiller en transition énergétique et écologique dédiés aux établissements de santé et pour personnes âgées dans le territoire du TE Flandre.

Les établissements de santé et maisons de retraite du territoire seront prochainement contactés par le TE FLANDRE pour convenir d'un accompagnement par le conseiller en transition énergétique.

Les délégués prennent acte.

### Délibération N° 15022024/ D19- Compétence Réseau de chaleur urbain : Accompagnement de la CCFL pour un projet d'étude RCU aux abords de la piscine communautaire l'Ondine - convention de partenariat avec la CCFL

#### **Exposé et proposition – Rapport de M Jean Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :**

Considérant que la CC Flandre Lys souhaite étudier la possibilité d'implanter un réseau de chaleur urbain pour desservir la piscine communautaire l'Ondine, ainsi que d'autres bâtiments publics situés à proximité,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Approuver la réalisation par le TE Flandre, pour le compte de la CC Flandre Lys, d'une étude de faisabilité, comme exposée dans la présente délibération
- Approuver le projet de convention ci-annexée définissant la répartition des tâches entre la CCFL et le TE Flandre
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Délibération N° 15022024/ D20- Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

#### **Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :**

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
07/06/2023	Eclairage Public	Décision du Président : Réalisation d'une traversée piétonne protégée par feux tricolores à St Momelin
13/11/2023	Maitrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical : Appels à projets MDE 2023 2 <sup>ème</sup> vague - Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme Solaire
13/11/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de réalisation d'audits de bâtiments dans le cadre du programme ACTEE sur le territoire de Flandre

18/01/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : autorisation de lancement du marché de travaux concourant à la transition énergétique ( EP et feux tricolores)
18/01/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat
18/01/2024	Mandat spécial	Délibération du Bureau syndical : Organisation du Congrès FNCCR - Participation des élus et agents du TE Flandre
25/01/2024	Maitrise de la Demande en Energie	Décision du Président : Etude de faisabilité en remplacement d'une chaudière fioul à Oudezeele par l'entreprise ECOBAT Ingénierie
26/01/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Marché 2023/04 Feux tricolores micro-régulés par EIFFAGE ENERGIES Systèmes
05/02/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Attribution du marché réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air dans le cadre des programmes ACTEE sur le territoire Flandre
05/02/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Autorisation donnée aux agents d'utiliser les bornes de recharge du TE Flandre

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Sylvain PETITPREZ**  
Secrétaire de Séance

**Michel DECOOL**  
Président du TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité du 12 juin 2024